

Exemple de cadre de référence

**CADRE DE RÉFÉRENCE**  
**Communauté amie des aînés**  
**Comité consultatif**

*DATE*

## **Contexte**

*Fournissez du contexte expliquant pourquoi une approche tenant compte des aînés est importante dans votre communauté.*

*Donnez des renseignements tels que la population, le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans, les projections en matière de population et d'âge, la migration entrante et sortante au cours des 5 ou 10 prochaines années, etc.*

*Fournissez des renseignements sur les services qui existent actuellement pour les aînés, les fournisseurs de services, les lacunes et la liste de vos partenaires possibles pour combler les lacunes dans les services aux aînés.*

## **Mandat du comité consultatif**

Le comité consultatif de la communauté amie des aînés a été mis sur pied pour :

*(Voici quelques exemples – vous pouvez en ajouter, les modifier ou supprimer ceux qui ne sont pas pertinents)*

- Formuler des recommandations au conseil municipal;
- Agir à titre de champion pour les aînés de votre communauté en participant à l'élaboration du plan d'action et en encourageant sa mise en œuvre;
- Obtenir un engagement officiel du conseil municipal par l'adoption d'une résolution;
- Travailler en équipe afin de coordonner l'approche entre le conseil municipal, les citoyens, les fournisseurs de services et les organismes communautaires en vue de rendre la communauté agréable à vivre pour les aînés;
- Sensibiliser les résidents à l'égard des domaines et de l'approche tenant compte des aînés;
- Représenter les intérêts des personnes âgées;
- Contribuer à la création et à l'analyse d'un sondage à envoyer aux résidents afin d'évaluer la communauté et les besoins des citoyens en ce qui concerne les éléments composant une communauté amie des aînés;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action qui répondra aux besoins des citoyens indiqués dans le sondage de l'évaluation de la communauté;
- Surveiller les progrès accomplis pour mettre en œuvre les initiatives du plan d'action, fournir des comptes rendus au conseil municipal et assurer un engagement continu à l'égard d'une approche tenant compte des aînés;
- S'engager à renouveler le plan d'action tous les trois ans afin de répondre aux besoins émergents des citoyens pour bien vieillir dans la communauté;
- Tenir les résidents informés des initiatives favorables aux aînés, y compris le nom des membres du comité consultatif, le processus de consultation, les grandes lignes du plan d'action et où en trouver une copie (*le site Web municipal*

est le meilleur endroit), l'état de la mise en œuvre du plan d'action et les mises à jour apportées au plan tous les trois ans.

### **Composition du comité**

*(Cette partie doit inclure le nombre de membres de votre comité consultatif de la communauté amie des aînés et leur rôles ou les personnes qu'ils représentent, comme un bénévole, un membre du conseil, une personne âgée, un organisme communautaire, etc. Le comité doit être composé d'un groupe de personnes diverses. Il n'y a pas de nombre maximal de membres. Les membres doivent nommer un président qui dirigera l'initiative.)*

Le comité consultatif de la communauté amie des aînés est composé des personnes suivantes :

- Nom, affiliation, présidence
- Nom, affiliation

### **Opérations et administration**

Le comité consultatif se réunira au moins deux fois par année à un moment et à un endroit déterminés par les coprésidents. *(Deux fois par année est la fréquence minimale recommandée des réunions)*

Le soutien administratif sera assuré par \_\_\_\_\_ (à déterminer. Tâches possibles : envoyer des invitations aux réunions, rédiger l'ordre du jour, trouver une salle, prendre des notes, etc.)

### **Durée du mandat des membres et durée de service du comité**

*(Indiquer la durée du mandat des membres au comité et la durée de service du comité.)*

*(Dans la plupart des cas, le comité devrait être un comité permanent qui siègera tant que le conseil municipal s'engage à suivre une approche de communauté amie des aînés. Les membres peuvent siéger au comité aussi longtemps qu'ils le veulent, et si un membre quitte le comité, un nouveau membre sera sollicité. Il est important de maintenir une stabilité parmi les membres.)*